



Projet de délibération relative à la démission du président du Conseil de paroisse et sa succession

Point 3 de l' Ordre du jour du lundi 26 juin 2023

Considérant

1. le déroulement du projet Orgue 21 caractérisé par une détérioration progressive et malheureuse des rapports de confiance entre l'Association Orgue 21 et le Conseil de paroisse, en particulier avec son président (série de faits évoqués par oral et par écrit à de réitérées reprises, rappelés en annexe),
2. que ces relations auraient pu et dû être effectives et harmonieuses, encore eût-il fallu des actes de coopération, qui aurait pu se mesurer concrètement dès le lancement du projet par
 - a. une présentation exhaustive et une large information du public, des paroissiens et des amis de Compesières,
 - b. l'acceptation par l'Association porteuse du projet que l'accueil par la paroisse d'un orgue à vocation essentiellement culturelle valait un effort financier sérieux de participation aux frais courants de l'église,
 - c. l'exposé d'un projet culturel et d'un plan financier,
 - d. la création d'une maîtrise d'ouvrage collaborative et une gestion de l'instrument, simple, collaborative et équilibrée entre les deux partenaires,
3. qu'aucun des points ci-dessus n'ont été satisfaits, pire que des ultimatums ont été lancés à plusieurs reprises, mettant le Conseil de paroisse sous pression, le président du Conseil de paroisse a estimé qu'il n'était plus en mesure d'assumer sa fonction.

Considérant d'autre part

- La demande du président de convoquer une assemblée générale extraordinaire, permettant aux paroissiens de s'exprimer sur cette situation et afin de consolider la position juridique du Conseil de paroisse et du président élu à cette occasion - éventuellement ad intérim,
- La recommandation du secrétaire général de l'ECR du 5 juin 2023 à ce sujet,



Unité pastorale
CAROUGE-SALÈVE-ACACIAS
RÉPANDRE ENSEMBLE L'AMOUR DE DIEU

www.upca.ch. Prêtre administrateur: Giovanni Fognini.
Secrétariat: 022 784 31 03. compesieres@cath-ge.ch

Compesières fait partie de l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias

La paroisse de Compesières et l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias vivent de vos dons. Scannez ce code QR ou IBAN CH 36 8080 8009 3392 7624 4. Merci!. Tout don de 50 fr ou + est déductible des impôts.



Le Conseil de paroisse décide

Option A

- De lancer une ultime tentative de conciliation entre les parties dans l'espoir de parvenir à un accord
- de solliciter à cette fin le conseil d'un arbitre en la personne du secrétaire général de l'ECR
- A défaut d'un accord à l'issue de cette procédure, de prendre acte de la décision de son président de remettre son mandat

Option B

- de prendre acte de la décision de démission de son président

Suite identique quelle que soit la version

- De convoquer une assemblée générale extraordinaire le dimanche 17 septembre 2023 à 11h après la messe,

Jusqu'à l'AG extraordinaire, le président assume toutes ses fonctions, notamment celle de représenter la paroisse au sein du Conseil de gestion de l'Unité pastorale et celle d'éditeur responsable de Compesières Info.

Délibération adoptée le 26 juin 2023 dans sa version par le Conseil de paroisse par

Annexes:

Faits concernant le projet Orgue 21 qui ont conduit le président de la paroisse à remettre son mandat

Faits concernant le projet Orgue 21 qui ont conduit le président de la paroisse à remettre son mandat

1. L'absence de tout documents circonstanciés dans les archives et les considérations rares de l'ancien Conseil de paroisse et les procès-verbaux.
2. Le fait que le vote de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2021 sur le projet Orgue 21 n'était pas un feu vert définitif et que la paroisse attendait d'en savoir plus pour le donner (modalités de construction et de gestion) .
3. Les difficultés dès l'été 2021 du président, élu le 13 juin 2021 mais sans comité, de nouer une collaboration fructueuse avec l'Association Orgue 21 (une association éphémère, ses statuts disposant jusqu'en juin 2022 la dissolution au lendemain de l'inauguration du nouvel instrument),
4. Le rejet dont le président a fait progressivement l'objet, qui s'est cristallisé lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2022, lorsque le comité Orgue 21 a déclaré vouloir arrêter le projet si le président continuait de s'en occuper
5. Les travaux inachevés de la commission de conciliation, mise en place à l'issue de l'AG du 15 mai et qui a rendu son rapport le 17 janvier 2023, notamment l'absence de propositions quant à la construction du nouvel instrument et l'absence d'une valorisation de l'instrument actuel dont une partie des jeux serait repris,
6. Les pressions exercées au printemps 2023, notamment la lettre recommandée du 2 mars au terme de laquelle le comité Orgue 21 exige une signature avant le 8 mars de la convention d'utilisation de l'orgue élaborée par la commission de conciliation (convention dont le Conseil de paroisse apprend qu'elle existe en deux versions)
7. La mise en minorité du président à ce sujet au sein du Conseil de paroisse le 27 février et le 6 mars 2023
8. Le vote par l'assemblée générale du 2 avril 2023, par huit voix contre six et dix abstentions, de la convention adoptée le 16 novembre 2022 par la commission de conciliation
9. Les nombreuses tentatives, restées vaines, de votre président de renouer les fils du dialogue notamment avec l'initiatrice du projet et le secrétaire de l'association.